ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Passeport Educdroit

Pêle-mêle du 12/10/2026 relative au déploiement du dispositif « Passeport Educdroit »

Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale
Affaire suivie par :

Jérôme Chastan
IA-IPR histoire-géographie
Référent Mémoire et citoyenneté
Mail : jerome.chastan@ac-creteil.fr

Séverin Ledru-Milon
CMI histoire-géographie
Mail : sledru-milon@ac-creteil.fr

Syham Ghemri
IA-IPR Economie gestion
Mail : syham.ghemri@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

OBJET

La présente information a pour objet de préciser les modalités de déploiement du passeport Educdroit

Le Passeport Educdroit est un dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté, élaboré conjointement par le ministère de la justice et le ministère chargé de l'éducation nationale. À destination des classes de cycle 4 et possiblement de lycée, le passeport comprend trois séances de deux heures. Des parcours au choix permettent de travailler un thème précis sous l'angle juridique.

Un résumé des éléments du parcours est disponible sur cette vidéo.

Textes règlementaires

Le texte est encadré par une note conjointe des ministères de la Justice et de l'Education nationale. Elle présente les enjeux du passeport, les modalités de mise en œuvre et les ressources proposées.

Public concerné

Le passeport Educdroit est destiné aux élèves de quatrième et de troisième (troisième prépa métiers comprise). Il peut être proposé à titre expérimental à des élèves de seconde GT ou professionnelle, de première et terminale technologique, ou en première et terminales professionnelles sur les 6 semaines sans stages, en priorité pour les élèves visant une orientation en BTS.

Enjeux et démarches : un enjeu éducatif et citoyen

Le passeport Educdroit a pour but de faciliter chez les élèves la connaissance du droit, de ses fondements et de son fonctionnement, comment il constitue le socle de notre société. Il a également

pour but de sensibiliser les élèves à leurs droits et à leurs devoirs en tant que citoyen, ainsi que de leur faire découvrir les métiers du droit.

Le passeport a également pour but de soutenir des professeurs d'EMC souvent moins formés au droit. En conséquence, il s'appuie sur des ressources développées sous la direction de la DGESCO, sous la forme de séquences complètement construites, avec des démarches variées et des ressources en complément des séances.

Des ressources complètes et une liberté d'utilisation totale

Le passeport Educdroit se présente sous la forme de trois séances de deux heures permettant d'aborder une quinzaine de notions juridiques en lien avec des points du programme d'EMC de 4e et de 3e. Les deux séances proposées concernent le harcèlement et la liberté d'expression, elles peuvent tout à fait s'intégrer à une programmation d'EMC. Le passeport Educdroit est d'ailleurs mentionné dans les programmes d'EMC de 4e et 3e comme une mise en œuvre possible.

Les séquences sont organisées en trois séances : une sur le sens du droit, une sur les droits et devoirs des citoyens, et une sur l'organisation du système judiciaire. Les professeurs peuvent se saisir des séquences pour les appliquer ou les organiser comme ils le souhaitent.

Une démarche de partenariat

Lors de la troisième séance, il est conseillé de faire intervenir un professionnel du droit pour accompagner la séance autour du système judiciaire. Pour cette partie, qui s'intègre dans le parcours avenir, il est tout à fait possible de s'appuyer sur des partenaires identifiés (comité d'accès au droit, association Parlons démocratie…) et de solliciter les référents du dispositif pour une mise en contact.

Modalités de mise en œuvre

Le passeport se déploie donc sur trois séances de deux heures chacune. Vous en avez une présentation sur cette page Eduscol, ainsi que sur ce parcours M@gistere sur lequel les professeurs peuvent se former à la mise en place du parcours, et plus généralement aux questions de droit, et qui donnera accès à des ressources supplémentaires.

Vous pouvez trouver le déroulé de ces séquences sur ces liens :

- Séquence sur le harcèlement : séance 1 / séance 2 / séance 3
- Séquence sur la liberté d'expression : séance 1 / séance 2 / séance 3
- Séquence sur les violences sexistes et sexuelles : séance 1 / séance 2 / séance 3

Inscription et modalités de suivi

Les établissements participant à l'opération sont suivis par les référents du dispositif, qui en assurent le suivi auprès de la DGESCO. Si vous êtes intéressés par ce dispositif pour votre établissement, nous vous remercions de contacter jerome.chastan@ac-creteil.fr, sledru-milon@ac-creteil.fr ou syham.ghemri@ac-creteil.fr et de vous inscrire sur ce formulaire.

Ressources et partenaires

Des fiches conseils sont consultables sur la page de l'opération.

Les DSDEN accompagnent les professeurs, en lien avec Jérôme Chastan (jerome.chastan@ac-creteil.fr), Syham Ghemri (syham.ghemri@ac-creteil.fr) et Séverin Ledru-Milon (sledru-milon@ac-creteil.fr), responsables de l'opération pour l'académie.

Jérôme CHASTAN, Syham GHEMRI et Séverin Ledru-Milon